

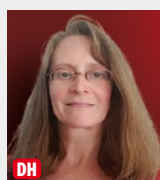
Cher (ère) Collègue,

Le comité consultatif national est désormais unique aux trois corps de direction. Cette instance est consultée pour toutes questions concernant la gestion des effectifs et des emplois, la formation professionnelle, la mobilité, l'insertion, l'égalité professionnelle, ainsi que les conditions de travail. Ces sujets sont d'importance pour chacun d'entre nous.

Les tensions économiques, les recompositions, l'hémorragie démographique des trois corps pèsent sur nos conditions d'exercice. De nombreux collègues expriment une perte de sens. Les tensions sociales s'exacerbent. Les plans de retour à l'équilibre, les administrations provisoires se multiplient et disloquent les équipes de direction. Les charges de travail s'alourdissent d'année en année, les emplois fonctionnels fragilisent ceux qui les occupent. Les pressions exercées par les ARS qui s'ingèrent de plus en plus dans la vie interne des établissements sont devenues insupportables ! Les directeurs d'hôpital, les directeurs d'établissements sanitaires, sociaux et médico-sociaux et les directeurs des soins ont fait le choix de servir l'hôpital public par conviction. Ils ne ménagent ni leur temps, ni leur peine et méritent respect et reconnaissance !

Le CHFO défendra les intérêts communs et spécifiques de l'ensemble des professionnels qu'il représente. Nos propositions pour améliorer nos exercices et le Service public sont objectivées. Notre magazine électoral vous présente nos analyses détaillées et nos revendications ! Votez et faites voter pour le CHFO !

Les candidats du CHFO



DH

Valérie GAILLARD
Directrice de site
CH de Mantes La Jolie (78)



DS

Patrick DELAMARE
Coordonnateur Général
des Soins
APHP (75)



D3S

Sébastien HOUADEC
Directeur adjoint
APHP (75)



DH

Paul HUYNH
Directeur adjoint
CH du Forez (42)



D3S

Christophe SUZAC
Directeur adjoint,
délégué de site
CH de Chambonas (07)



DS

Maria HORVATH
Directrice adjointe
CHU de Montpellier (34)



DH

Brigitte COURTOIS
Directrice adjointe
CHU de Caen (14)



D3S

Cyrille JACQUETTE
Directeur adjoint
Pôle Santé Sarthe et Loir (72)



DS

Nicole PIERRE-POULET
Directrice d'IFSI
APHP (75)



DH

Philippe PERIDONT
Directeur
CHIC Castres-Mazamet (81)



D3S

Valeh MAGNIN
Directrice adjointe
Groupe EPHSE (02)



DS

Nicolas CABERO-FLOREAN
Directeur d'Institut
de Formation
APHP (75)



DH

Eric DJAMAKORZIAN
Directeur
Hôpitaux du Léman (74)



D3S

Blandine DELAGE
Directrice
EHPAD de Bourges (18)



DS

Patrice PERRIER-GUSTIN
Coordonnateur Général
des Instituts
CHU de Clermont-Ferrand (63)



DH

Dominique DEBUS
Directrice adjointe
CHI Unisanté - Forbach (57)



D3S

Jean-Pierre OULHEN
Directeur d'EHPAD
Saint-Wrain (91)



DH

Thierry LUGBULL
Directeur
CH de Saint-Lô et Coutances (50)



DH

Philippe KRATZ
Directeur adjoint
GH Haute-Saône (70)



D3S

Oumou GOLOKO
Directrice adjointe
Institut du Val Mandé (94)



DS

Dominique BARTHÉLÉMY
Directrice de la formation
du GHT
CH de Troyes (10)



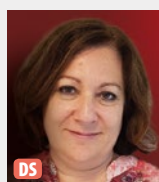
DH

**Isabelle ARNAL-
CAPDEVIELLE**
Directrice déléguée de site
CHU de Nîmes (30)



D3S

Josiane BOUCHET
Directrice
EHPAD de Moirans, Unieux (42)



DS

Marie-Hélène REQUENA
Directrice des soins
CHU de Montpellier (34)



DH

**Elsa LIVONNET-
MONCELON**
Directrice adjointe
CHU d'Angers (49)



D3S

**Hélène CROGUENNEC
LE SAOUT**
Directrice adjointe
CH de Montfort (35)



DH

Yves BUZENS
Directeur
CHS de l'Yonne Auxerre (89)



DS

Dominique LEHNEN
Coordonnatrice générale
des soins
CH de Sarrebourg (57)



D3S

Hélène SORINA
Directrice
EHPAD Casseneuil (47)



DS

Colette GENTIL
Directrice
Institut de Formation,
CH de Soissons (02)

Le CHFO est un syndicat combatif et force de propositions. Il exprime des positions claires et franches. Capable de dire « NON », il revendique cette singularité fondée sur la confiance des collègues.

➤ Contre le gel du point d'indice et pour l'intégration des primes dans le traitement indiciaire pour améliorer les pensions de retraite.

Nos études font apparaître que les retraites représentent pour un DH : 46% de ses revenus, pour un D3S : 50% et pour un DS : 48%. La tendance à augmenter la part de l'indemnitaire dans les revenus doit être inversée.

➤ Droit au logement : pour le droit d'option entre l'indemnité compensatrice, le doublement de la part F et le logement.

➤ Baisse de la démographie des trois corps de direction, il faut inverser la tendance !

DH : moins 17% de l'effectif entre 2007 et 2017. Un départ sur trois non remplacé.

D3S : moins 6% de l'effectif et 36% des D3S intégré dans le corps des DH (2014-2018)

DS : moins 13% de l'effectif, 76% des postes ouverts au concours ont donné lieu à recrutement (2012-2017).

Pour mémoire, seul le CHFO a refusé de signer le protocole de 2004 qui conditionnait des évolutions statutaires qui se sont vite avérées insuffisantes contre une diminution très sensible des effectifs de cadres de direction.

Si aujourd'hui, à l'heure de se présenter à vos suffrages, les organisations syndicales qui ont encouragé dans les faits cette politique, la dénoncent, nul n'est dupe !

➤ EHESP : pour un financement à la hauteur des missions et des ambitions portées par notre école.

Le CHFO rappelle son attachement au statut de grande école d'application professionnelle et au caractère généraliste de la formation. Il propose un accompagnement des jeunes collègues à leur prise de poste.

➤ Améliorer les conditions de travail, c'est d'abord agir sur les causes qui les dégradent !

N'avoir pour objectif que réduire les moyens n'est plus soutenable. Le PLFSS 2019 confirme le plan d'économie 2018-2022 et met sous tension insupportable de nombreux établissements et EHPAD (-700M€ sans compter les 1,5 milliards à récupérer sur la masse salariale). Comment imaginer dans ce contexte des conditions de travail épanouissantes ? Il n'en demeure pas moins qu'aucun accompagnement digne de ce nom n'existe aujourd'hui pour aider les collègues en difficulté. Le CHFO a obtenu, dans le cadre de la commission des conditions de travail, le droit de signalement et a fait des propositions concrètes pour rendre effectif ce droit !

➤ Encourager l'accès des femmes aux emplois à haute responsabilité.

L'obligation de nomination équilibrée sur ces emplois n'est toujours pas avérée. Tant qu'une réflexion ne sera pas engagée sans tabou sur les causes qui empêchent les femmes de postuler et tant que des solutions ne seront pas proposées pour mieux concilier vie professionnelle et vie personnelle, l'objectif restera lettre morte. Là encore, le CHFO fait des propositions concrètes (voir le magazine électoral).

➤ Affirmer le droit à la formation des directeurs : une ardente nécessité !

Trop de collègues encore sacrifient leur droit à formation ou finissent par poser des jours de congés ou de RTT pour en bénéficier. Certains même acceptent de financer en partie leur formation. Le CHFO demande un état des lieux précis de la formation des directeurs afin d'être en mesure de contrôler l'effectivité de ce droit !

➤ Sans droit à la réintégration en fin de détachement, le droit à la mobilité est un leurre !

Les collègues qui n'ont pas trouvé d'emploi en fin de détachement sont placés en disponibilité d'office sans traitement, ce n'est pas tolérable. Le CHFO revendique l'application du droit statutaire à réintégration !

➤ Suppression des quotas d'accès à la hors classe pour les DH.

Là encore, le CHFO a été la seule organisation syndicale représentative des corps de direction à voter contre le projet de décret instaurant un quota d'accès pour la promotion à la hors classe lors de son examen par le Conseil Supérieur de la FPH. Il s'agit d'une régression statutaire inacceptable !

La circulaire DGAFP n°2171 du 4 novembre 2008 sur les ratios précise que tout arrêté qui ne concernera qu'une partie des corps gérés par une administration fera l'objet d'un avis de non-conformité du guichet unique ! Ce qui revient à dire que tôt ou tard la mesure sera appliquée également pour les D3S et les DS.

➤ Contre le recrutement de non titulaires sur emplois permanents !

Pour le CHFO, le recrutement de non titulaires sur des emplois de direction est notamment induit par l'importante baisse de la démographie. En refusant de parapher le protocole de 2004 qui déjà introduisait le recours aux contractuels le CHFO réaffirmerait son attachement au statut. Sa position n'a pas changé.

➤ Pour la réintégration des DH de CHU/CHR sur un statut de la haute fonction publique.

VOTER pour les candidat(e)s présenté(e)s par le CHFO donnera de la force pour agir sans complaisance avec détermination.

Le CHFO défend tous les directeurs, directeurs des soins, directeurs d'établissements sanitaires, sociaux et médico-sociaux et les directeurs d'hôpital tant pour ce qu'ils sont que pour ce qu'ils font !